



Le Chat Perché

Pension et garde à domicile pour chats

Le Chat Perché

Maud Ramadier
adresse sur demande
35590 la chapelle thourarault
Tél : 06-50-15-91-14
pensionlechatperche@gmail.com
www.pensionlechatperche.com
SIRET : 797 634 615 00018
« Dispensé d'immatriculation en application
de l'article L.123-1-1 du Code du Commerce »

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tél :
Mail :
.....

Contrat de Réservation pour la Pension

Nom du ou des chats :

Date de naissance : Numéro puce :

Date d'entrée : matin ou après-midi

Date de sortie : matin ou après-midi

Les arrivées et départs se font uniquement sur rendez-vous du lundi au samedi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h30 sauf le mercredi de 9h00 à 11h30. Aucun départ ni arrivée les dimanches, mercredi après-midi et jours fériés.

Total=Nombre de jours.....*coût de la pension.....=.....HT
(TVA non applicable, article 293 B du code Général des Impôts)

Acompte (30% du total du séjour).....HT

Envoi de photos Oui Non, si oui par Mail SMS

J'autorise la publication des photos sur le site internet et le Facebook de la pension du Chat Perché Oui Non

Personnes à contacter en cas d'urgence:.....
.....

Régime alimentaire :

Petits trucs à savoir

Dans la valise de votre chat : son carnet de santé, sa nourriture, et n'hésitez pas à apporter son plaid ou panier.

Je soussigné(e) accepte les clauses de ce contrat et les conditions générales

Fait le.....A.....

Conditions générales de la pension

- 1) Votre chat doit être **identifié et vacciné depuis plus de 15 jours** et moins d'un an contre le typhus, coryza, leucose (ou testé négatif) **Le carnet de santé est conservé pendant la durée du séjour.**
 - 2) Votre chat doit être **vermifugé et traité contre les puces 6 à 15 jours avant son arrivée**, à défaut il lui sera administré un vermifuge (8€) et une pipette anti-puces (8€) à vos frais.
 - 3) **Les mâles de plus de 6 mois devront être castrés et pour les femelles les dispositions devront être prises pour qu'elles ne soient pas en chaleur.**
 - 4) Le propriétaire s'engage à nous communiquer dans le contrat tout risque que peut représenter son chat (agressivité, allergies, maladie...). Le chat doit être en bonne santé (hors traitement ponctuel). Dans le cas contraire le chat ne pourra pas être accepté. En cas de traitement médical en cours, il devra être fourni une ordonnance et les médicaments en nombre suffisant pour toute la durée du traitement.
 - 5) En cas de maladie durant le séjour, Le Chat Perché s'engage à vous contacter au plus vite et à se rendre chez son vétérinaire à savoir le cabinet « Yvinec , rond point de la mézière à la mézière ». Les frais et honoraires resteraient à votre charge.
 - 6) Votre chat sera entretenu régulièrement (brossage, soins des yeux...) dans la mesure où il se laisse facilement manipuler.
 - 7) Le Chat Perché décline toute responsabilité en cas de décès de votre chat au cours du séjour sans lien direct avec notre responsabilité. Les propriétaires de chats reconnus comme de valeur ou de concours sont tenus d'être assurés personnellement.
 - 8) Il est important de souligner que certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois voire des années dans l'organisme d'un chat sans se manifester, un événement stressant peut déclencher l'apparition des symptômes sans que la pension soit en cause. C'est le cas, entre autres, de la péritonite infectieuse féline (PIF), du FIV, de la teigne, de certaines formes chroniques du coryza, d'insuffisance rénale et d'hépatite pour lesquelles il n'existe pas de vaccin. Aussi en aucun cas la pension Le Chat Perché ne pourra être tenue pour responsable en cas d'apparition de ces maladies. Les locaux étant nettoyés et désinfectés quotidiennement, elle ne pourra pas être non plus tenue pour responsable des allergies, eczémas ou toute autres épidémies qui pourraient survenir pendant et après le séjour de votre chat. Le propriétaire accepte les risques inhérents liés à la vie en collectivité féline, par conséquent la pension Le Chat Perché ne peut être tenue responsable de l'apparition de maladies apparues chez l'animal pendant son séjour ou à la suite de ce séjour.
 - 9) Nous vous demandons **d'apporter la nourriture de votre chat**, en effet un changement de régime alimentaire est source de stress et de déséquilibre digestif et intestinal. En cas d'oubli, nous lui donnerons les croquettes en notre possession (coût à votre charge). Il est conseillé (dans la mesure du possible) de ramener les effets personnels de votre chat (coussin, panier...)
 - 10) Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un futur pensionnaire qui se révélerait malade ou contagieux ou qui ne remplirait pas les conditions mentionnées au paragraphe 1,2, 3 et 4 des conditions générales de la pension.
 - 11) **Le propriétaire du chat s'engage à respecter les dates de séjours annoncées et à régler la totalité du séjour prévu.** En cas de départ anticipé ou d'arrivée différée de votre animal, la totalité du séjour réservée est due. Toute période réservée sera considérée due dans sa totalité.
 - 12) La signature du contrat de réservation et un acompte de 30% des coûts estimés du séjour (encaissables immédiatement et non remboursable en cas d'annulation pour quelque cause que ce soit ou maladie détectée à l'arrivée du chat) sont nécessaires pour confirmer la réservation. Le solde sera à régler à la fin du séjour de l'animal.
 - 13) Tout animal non repris 7 jours après la date de fin de séjour prévue au contrat, le propriétaire n'ayant pas donné de nouvelles et n'ayant pu être contacté, est considéré comme abandonné. La pension peut en disposer librement (placement en refuge...) sans aucun recours possible. Cependant le solde du séjour majoré restera dû.
 - 14) **Les entrées et sorties du chat ont lieu sur rendez-vous aux heures d'ouvertures de la pension** soit de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h30 du lundi au samedi sauf le mercredi de 9h00 à 11h30. **La pension est fermée le dimanche, le mercredi après midi et les jours fériés.**
- Le séjour du chat démarre le jour de son entrée et se termine le jour de sa sortie quelque soit l'heure.
Le chat ne pourra être repris que par la personne qui l'a déposé, sauf si convenu lors de son arrivée. Dans ce cas une pièce d'identité sera nécessaire.

Le Chat Perché s'engage à accueillir et héberger votre chat dans les meilleures conditions de confort et de propreté. A lui apporter les soins les plus attentifs et affectueux.